Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20260605-48_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 11
Votants 12
Pouvoirs 1

Date de la convocation : 01/06/2026

Le cinq juin deux mille vingt-six, à dix-heures heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire.

Présents : SULLEROT Laurent, BOUCHET Isabelle, BOUREL Cécile, DARBOIS Valérie, DE LORGERIL Bertrand, DUCLOYER Arnaud, GICQUEL Jacqueline, HAMON Patrice, HERVÉ Mattis, LE BLEVEC Mickaël, ROUX Emmanuel (départ à 20h55), SALMON Marie
Absents excusés : ESNAUD Corentin, LE COCQ GEFFROY Gwladys (Pouvoir à SULLEROT Laurent), OLIVIER Jennifer (Pouvoir à ROUX Emmanuel)
Absents :

Secrétaire de séance : HERVÉ Mattis

48/2026	Validation devis alarme anti-intrusion Mairie

Exposé de Monsieur Arnaud DUCLOYER, 1er adjoint,

Il informe le Conseil municipal de la nécessité de renforcer la sécurité de la mairie par la mise en place d'un système d'alarme anti-intrusion.

Il présente en séance les devis des sociétés NEXECUR, VERISURE et SOLUTECH et les soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Résultats des votes :

- NEXECUR : 2 voix pour ;
- VERISURE : 7 voix pour ;
- SOLUTECH : 2 voix pour ;
- 1 abstention

Au terme du vote, l'offre présentée par la société VERISURE est retenue.

Les conditions financières de cette offre sont les suivantes :
- Installation et mise en service : 658 € HT, soit 789,60 € TTC ;
- Abonnement mensuel : 57 € HT, soit 68,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à main levée :

↳ **Décide** de retenir le devis de la société VERISURE pour l'installation d'un système d'alarme anti-intrusion dans la mairie,
↳ **Approuve** les conditions financières suivantes :
- Installation et mise en service : 658 € HT, soit 789,60 € TTC ;
- Abonnement mensuel : 57 € HT, soit 68,40 € TTC.

↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis, le contrat d'abonnement ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent SULLEROT

BRUC-SUR-AFF (Ille-et-Vilaine)